

## AVIS PUBLIC DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire devant se tenir le **lundi 17 avril 2023, à 19 h 30**, dans la salle du conseil de l'Édifice de la Mairie, situé au 143, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny, le conseil municipal devra statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

### 1<sup>re</sup> DEMANDE

- ✓ **Nature et effet :** Permettre une marge de recul latérale de l'agrandissement de 0,08 mètre de la limite est au lieu de de 3 mètres.
  
- ✓ **Adresse :** 321, rue des Entrepreneurs

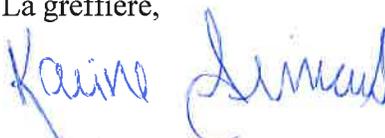
### 2<sup>e</sup> DEMANDE

- ✓ **Nature et effet :** Permettre une hauteur de 0,61 mètre pour le lettrage des enseignes, une hauteur de 1,194 mètre sur le logo MAZDA, une hauteur de structure de 6,787 mètres, une affiche sur poteau monolithique d'une hauteur de 6,96 mètres et une largeur de 2,53 mètres, au lieu d'une hauteur maximale de 0,5 mètre sur la hauteur du lettrage, une hauteur de 1 mètre sur la hauteur du logo, une hauteur de 4 mètres pour la structure, une hauteur du poteau monolithique de 5 mètres et une largeur de 2,50 mètres.
  
- ✓ **Adresse :** 201, boulevard Taché Ouest

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Fait à Montmagny, ce 27<sup>e</sup> jour du mois de mars deux mille vingt-trois.

La greffière,



M<sup>e</sup> Karine Simard, avocate